

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL **DU 10 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le dix avril, le Conseil Municipal légalement convoqué le deux avril, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame SALMON Pierrette, Maire.

Etaient présents : Mme SALMON Pierrette, M. MEUNIER Jérôme, M. PERRIN Gilles, M. ALLAIS Michel, Mme RENONCET Lydie, M. PELOUIN Christian, M. MARNEUR Didier, Mme TISON Sonia, M. LECUYER Vincent, M. HAINGUERLOT Bertrand, M. MIGNOT Michel,

Absents excusés : Mme CHABOCHE Véronique, M. DESNAULT David.

Madame RENONCET Lydie est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire constatant le quorum atteint, déclare la séance ouverte et soumet le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2019 à l'approbation de l'Assemblée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire indique qu'un sujet qui n'était pas prévu à l'ordre du jour doit être abordé lors de cette réunion :
- la durée d'amortissement des fonds de concours.

2019/04 - N° 21 - DURÉES D'AMORTISSEMENT DES FONDS DE CONCOURS VERSÉS

Madame le Maire explique que la responsable du centre des finances publiques de Courville sur Eure a demandé qu'une délibération soit prise concernant la durée d'amortissement des fonds de concours (compte 204 et ses déclinaisons). En effet, pour les communes de moins de 3.500 habitants, l'amortissement des subventions d'équipements versées est obligatoire (article L.2321-2 28° du C.G.C.T. : « les dépenses obligatoires comprennent notamment pour les communes de moins de 3.500 habitants et les groupements de communes dont la population est inférieure à 3.500 habitants et pour leurs établissements, les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées »).

Les « biens mobiliers, matériels, études » s'amortissent sur une durée maximum de 5ans, les « bâtiments et installations » sur une durée maximum de 30 ans.

Madame le Maire propose les durées d'amortissement suivantes :

	≤ 1500 €	A partir de 1500 € Jusqu'à 10000 €	≥ 10000 €
Biens mobiliers, matériels, études	1 an	5 ans	5 ans
Bâtiments et installations	1 an	5 ans	30 ans

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents :

- **FIXE** les durées d'amortissement selon le tableau ci-dessus.

2019/04 - N° 22 - VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2019

Madame le Maire commente la fiche analytique présentant l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019 et propose de reconduire les taux sans augmentation à savoir :

- Taxe d'habitation : 8,30 %
- Taxe foncière (bâti) : 19,62 %
- Taxe foncière (non bâti) : 24,09 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents ;

- **DECIDE** de maintenir les taxes directes locales comme indiquées ci-dessus.

2019/04 - N° 23 - EAU ET ASSAINISSEMENT - TARIFS 2019

Madame le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants, applicables à compter du 01/01/2019 :

TARIFS EAU

- 1,25 € le m³
- 25,00 € location annuelle d'un compteur d'eau

TARIFS ASSAINISSEMENT

- 2,15 € le m³

Habitation non raccordée au réseau d'eau mais rejetant les eaux usées : facturation consommation moyenne par habitant (50 m³).

Fuite d'eau après compteur : **moyenne sur 3 ans + pénalité de 150,00 €** (si lors de la facture suivante, il n'y a toujours pas eu de réparation, le montant correspondra au nombre de m3 consommés).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents ;

- **ACCEPTE** les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2019, énoncés ci-dessus.

Madame le Maire précise que cette hausse est nécessaire en prévision des importants travaux qui sont envisagés sur le réseau d'eau potable, notamment pour la rue de Courville à Loulappe.

2019/04 - N° 24 - BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT » : COMPTE DE GESTION 2019 - DISSOLUTION

Par délibération 2013/04 – N° 16 en date du 15 avril 2013, le Conseil municipal avait approuvé la création du budget annexe « lotissement Les Moulins ».

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que toutes les opérations afférentes à ce budget ont été réalisées et rappelle les résultats de clôture de l'exercice 2018 :

Section d'investissement 0 €

Section de fonctionnement 0 €.

Le 3 avril 2019, la Trésorerie a envoyé le compte de gestion 2019 de ce budget annexe qui acte les résultats indiqués précédemment.

Madame le Maire informe les élus qu'il y a lieu de dissoudre ce budget.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents ;

- **APPROUVE** le compte de gestion 2019 dressé par le Receveur municipal,
- **DECIDE** de dissoudre le budget annexe « lotissement Les Moulins ».

2019/04 - N° 25 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET GENERAL COMMUNE

Madame le Maire donne lecture du budget primitif 2019 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

❖ Dépenses :	745 154,59 €
❖ Recettes :	745 154,59 €

Section d'investissement :

❖ Dépenses :	649 317,02 €
❖ Recettes :	649 317,02 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents ;

- **APPROUVE** le budget primitif 2019 du Budget général de la Commune, tel qu'il est présenté.

Informations supplémentaires :

Madame le Maire précise les investissements prévus pour 2019 :

- *Construction des deux pavillons du lotissement qui doit débuter en mai,*
- *Réfection de la toiture de l'église côté sud*
- *Réaménagement de l'aire de jeux*

Tous ces travaux seront financés sans recours à l'emprunt.

2019/04 - N° 26 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE EAU

Madame le Maire donne lecture du budget primitif 2019 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

❖ Dépenses :	133 899,70 €
❖ Recettes :	133 899,70 €

Section d'investissement :

❖ Dépenses :	84 198,42 €
❖ Recettes :	84 198,42 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents ;

- **APPROUVE** le budget primitif 2019 du Budget annexe « Eau », tel qu'il est présenté.

2019/04 - N° 27 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Madame le Maire donne lecture du budget primitif 2019 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

❖ Dépenses :	220 090,47 €
❖ Recettes :	220 090,47 €

Section d'investissement :

❖ Dépenses :	142 846,83 €
❖ Recettes :	142 846,83 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents ;

- **APPROUVE** le budget primitif 2019 du Budget annexe « Assainissement », tel qu'il est présenté.

COURRIERS / COURRIELS

Du 02 avril 2019

Le comité syndical du SIRTOM de Courville fait part aux membres du Conseil du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2018.

INFORMATION

Une course équestre organisée par « Attelage Organisation Saint-Georges » aura lieu dimanche 14 avril 2019, dans la matinée.

Les travaux de branchement électrique rue d'Hartencourt seront réalisés par l'entreprise SOMELEC pendant la période du 19 avril au 19 mai 2019.

Suite à la demande d'un habitant de l'Impasse des Moulins concernant les bacs roulants fournis par le SIRTOM vue lors de la précédente réunion, le conseil municipal décide de maintenir le mode de collecte actuel avec point d'apport collectif des poubelles en bout de rue.

Les documents pour les relevés des compteurs d'eau seront distribués début mai 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire, lève la séance à 21h30.